

**PROCÈS VERBAL
RÉUNION DU 26 JUIN 2020**

Le Conseil Municipal de la commune de JOUY, dûment convoqué le 20/06/2020, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la Présidence de Mme Nadia LEITUGA, Maire. Étaient présents : Monsieur Gilles CARIOU, Monsieur Yves GRIBOT, Madame Alice LIMA, Monsieur Pascal GRASSIN, Monsieur Jérémy SIBOUT, Monsieur Éric GOIS, Monsieur Patrice PICARD, Monsieur Jean-Julien BEAU, Monsieur Christophe COURSON, Monsieur Jacques PROVOST, Monsieur Denis RODRIGUEZ, Madame Laure RAVEREAU, Monsieur Éric MARTINY, Madame Maria VEIGA

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jérémy SIBOUT a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2020 – 24

Objet : Convention pour dissimulation de réseaux entre la commune et le SDEY – Tranche 3

Accord du Conseil Municipal pour la convention financière entre la commune et le SDEY pour l'enfouissement des réseaux. Cette 3^{ème} tranche concerne la dissimulation des réseaux basse tension, éclairage public et téléphone sur la totalité de la rue des Jacquins pour un montant de 82 976,77 € pour la part communale.

Délibération n° 2020 – 25

Objet : Commission communale des impôts directs

Dans les 2 mois suivant l'installation du Conseil Municipal, il convient de nommer la Commission Communale des Impôts Directs. Elle a pour tâche de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Le Conseil Municipal doit proposer 24 personnes qui doivent remplir les conditions nécessaires (âge, imposition à une taxe locale) et sur cette liste, le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera les 12 commissaires retenus (6 titulaires et 6 suppléants). Le Conseil Municipal valide la liste qui sera transmise à l'Administration Fiscale.

Autres points de l'ordre du jour

- 1) Suite à la l'inspection de la voirie par la commission samedi 6 juin, des propriétaires seront avisés d'une demande d'élagage – taille sur leurs limites de propriété.
Les travaux d'aménagement sur les abords de la mare du Marchais des Prés sont validés par le Conseil (montant du devis : 3015 €)
La portion de route vers les Caffiers est en mauvais état → une réfection est à prévoir
- 2) Une première ébauche est présentée pour la création d'un site pour la commune de Jouy : à alimenter selon les idées de chacun pour transmettre à Denis Rodriguez.
Étude en cours pour la pose d'un panneau d'information électronique
- 3) Information sur la liste préparatoire des jurés d'assises qui s'est déroulée jeudi 18 juin à la mairie de Montacher.
- 4) Compte rendu sur la réception des travaux du cimetière du 18 juin écoulé. Dans le lot VRD (entreprise Tinet) restent les plantations d'arbres et l'engazonnement à réaliser.
La commune a le choix des essences pour ces arbres : un conseil sera demandé au paysagiste. Le gazon sera semé après l'été. La fermeture du portail est à revoir : le maître d'œuvre contacte l'entreprise à ce propos.
- 5) L'enquête publique sur l'implantation d'une unité de méthanisation à Griselles (Loiret) a été reportée à une date ultérieure.
- 6) Point école : depuis le 22 juin, l'ouverture de l'école est passée en journée complète.
La restauration n'est pas assurée par la commune jusqu'à la rentrée de septembre. En moyenne, une quarantaine d'enfants sont accueillis chaque jour.

- 7) Plan défense incendie : en priorité, 2 bornes sont à contrôler (Chemin de César et aux Bordes) et 1 point d'eau reste à voir et à aménager (hameau des Blins) afin de pouvoir être répertorié sur le site REMOcRA du SDIS89. Christophe Courson est en charge du dossier.

Questions diverses

- Validation pour l'achat d'une nouvelle débroussailleuse chez Bourgoin Motoculture (montant : 949 €)
- Information sur le RDV avec le SDEY pour le pré-piquetage de l'antenne FREE et pour la réception des travaux de dissimulation rue du Chemin de César – Tranche 2.
- Date d'intervention pour le remplacement du battant de la cloche de l'église semaine 28
- Les conduites de la VMC de l'école maternelle sont à nettoyer : demande sera faite à un électricien local
- Aide-sociale : Alice Lima se tient à la disposition des administrés qui pourront s'adresser à la mairie en cas de besoin.